

LA VILLE DE PERTUIS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DU VAUCLUSE VOUS PRÉSENTENT :

FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE

3^{ème} édition

Mardi 13 mai 2025

Pertuis

Cinéma Le Luberon

Infos & réservations :

04 90 79 50 40

pad@mairie-pertuis.fr

Votez ici !



5 COURTS MÉTRAGES

SÉANCE PUBLIQUE GRATUITE - 19H

APPRENDRE, JUGER, PENSER : L'IA CHANGE-T-ELLE LES RÈGLES ?



Direction de
la protection judiciaire
de la jeunesse





édito



C'est avec un réel plaisir que nous vous retrouvons pour cette 3^{ème} édition du Festival du Film judiciaire, un rendez-vous désormais incontournable de notre ville, devenu au fil des années un véritable temps fort de réflexion et de sensibilisation citoyenne.

Fort du succès des précédentes éditions, il nous est apparu naturel de reconduire ce beau projet, fidèle à l'esprit qui l'anime : ouvrir le débat, interroger notre époque, et créer un lien vivant entre Justice et société.

Cette année, le festival s'empare d'un sujet à la fois brûlant d'actualité et profondément structurant : l'intelligence artificielle.

À travers cette thématique, nous sommes invités à nous interroger sur la place croissante que prend l'IA dans nos vies, et plus particulièrement sur son influence dans le monde judiciaire, thème central de cette édition.

L'intelligence artificielle bouscule nos pratiques, transforme nos métiers, interpelle nos vies privées. Elle suscite à la fois espoir et inquiétude. Quels sont ses impacts sur notre société ? Sur notre rapport au droit, à la vérité, à la responsabilité ? Jusqu'où peut-on lui faire confiance ? Et comment accompagner ses avancées sans renoncer à nos principes fondamentaux ?

Ce festival se veut un espace de dialogue et d'éclairage. Une fois encore, la parole sera donnée à des professionnels du monde judiciaire, qui viendront partager leur expérience, leurs doutes, leurs pistes d'action face à ces bouleversements.

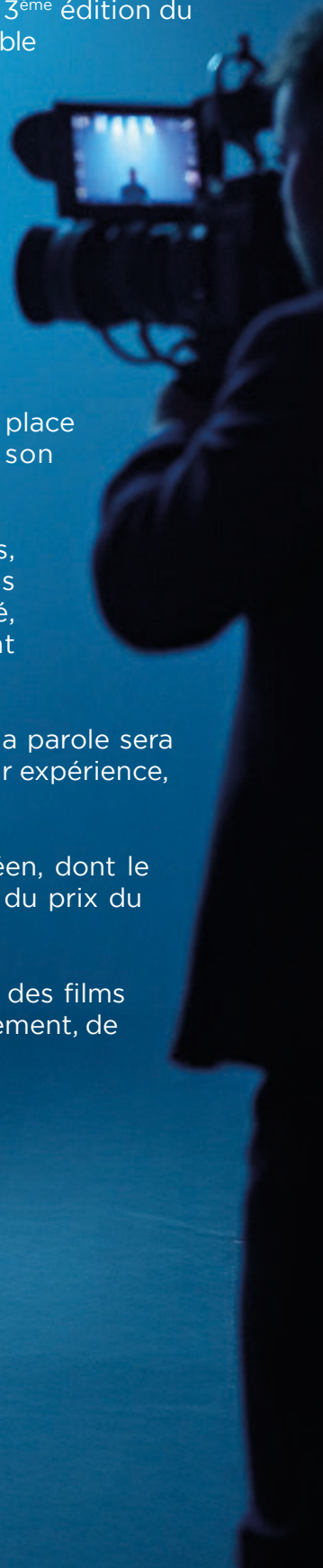
Nous aurons aussi, comme chaque année, le plaisir d'accueillir le jury lycéen, dont le regard jeune et engagé apportera un éclairage précieux lors de la remise du prix du court-métrage.

Nous sommes convaincus que la richesse des échanges, alliée à la qualité des films projetés, offrira à chacun d'entre nous une occasion unique de réfléchir autrement, de débattre collectivement, en faisant appel à notre intelligence humaine. Bon festival à toutes et à tous !

Roger Pellenc

Maire de Pertuis

Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence





Cette année encore, le festival du film judiciaire de Pertuis nous régale de son thème d'actualité : Apprendre, juger, penser : l'Intelligence Artificielle change-t-elle les choses ».

L'IA est en effet propice aux fantasmes : notre imaginaire est remplie de référence à l'émergence d'une IA menaçante pour la race humaine.

Cette angoisse est omni présente dans la culture pop : de Blade Runner à Terminator, l'idée que l'IA aliène l'humanité est récurrente.

Sa déclinaison en matière de justice existe également depuis longtemps : tout le monde connaît la figure du juge Dred ; à l'origine un Comics américain qui met en scène une figure d'être mi homme mi machine qui constate une infraction . En fait, il s'agit d' un ordinateur intégré qui dicte la sentence laquelle est exécutée séance tenante.

Au moment où les missions régaliennes de l'État que sont l'armée et la sécurité se métamorphosent au contact des nouvelles technologies (vidéosurveillance, robots-soldats, etc.), la justice elle aussi est gagnée par la révolution numérique au point qu'on parle dorénavant de justice algorithmique.

Des légaux techs au logiciel de pseudonimisation de la cour de cassation qui permet l'open data des décisions judiciaires, les outils juridiques contenant de l'IA se développent.

Les usages de l'IA en matière judiciaire sont nombreux . La notion de justice prédictive est centrale : elle ne consiste pas à prédire des crimes pour condamner leur auteur avant un passage à l'acte mais il s'agit d'un ensemble d'outils destinés à prévoir autant que possible l'issue d'un litige à partir de probabilités sur la base de l'analyse de données.

L'intelligence artificielle nécessite une prise de recul globale : Face à l'IA, nous sommes en présence d'une histoire qui peut finir bien, comme elle peut finir mal, l'intelligence artificielle représentant autant un potentiel outil pour les juges qu'une potentielle contrainte.

Même si le « juge-robot » remplaçant le juge humain reste toujours un fantasme, les mutations induites par l'irruption de l'intelligence artificielle dans le domaine juridique et dans la société entière risquent de prendre une importance accrue dans notre mode de vie. Elles nous imposent une vigilance renforcée .

Ce festival, et les longs métrages qui le composent permettront de lancer ce débat passionnant et de mesurer les enjeux, les risques et les vrais atouts de cette révolution qui est en marche .

Le tribunal judiciaire d'Avignon est particulièrement fier de participer à ce festival et remercie vivement la mairie de Pertuis et son maire M Roger Pellenc pour cette forte initiative .

Jean-Philippe Lejeune

Président du TJ d'Avignon

Président du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse



Mesdames et messieurs, chers participants,

C'est avec un vif intérêt que je m'adresse à vous à l'occasion de cette nouvelle édition du festival du film Judiciaire de Pertuis, un rendez-vous qui, année après année, s'impose comme une passerelle essentielle entre la justice et les citoyens. En 2025, notre réflexion se tourne vers un sujet aussi fascinant que complexe : l'intelligence artificielle (IA). À l'heure où cette technologie redéfinit les contours de notre société, elle interpelle avec force l'institution judiciaire, ses acteurs et ses valeurs fondamentales.

L'intelligence artificielle, par sa capacité à analyser, prédire et automatiser, offre des perspectives inédites. Dans nos tribunaux, elle pourrait alléger la charge des magistrats, accélérer le traitement des dossiers ou encore affiner l'évaluation des risques. Mais ces promesses ne doivent pas nous aveugler. Car l'IA, si puissante soit-elle, soulève des questions éthiques et juridiques cruciales : peut-elle rendre la justice avec l'humanité et la nuance qu'exige chaque affaire ? Peut-elle garantir l'équité, alors que ses algorithmes, conçus par des mains humaines, peuvent induire des biais insidieux ? Et que dire de la responsabilité pénale, qui requiert une analyse fine des responsabilités, du lien de causalité de l'élément intentionnel notamment.

À travers les œuvres cinématographiques présentées lors de ce festival, nous explorerons ces dilemmes. Le cinéma, miroir de nos sociétés, nous invite à questionner l'impact de l'IA sur le droit, la vérité et la morale. Il nous rappelle aussi que la justice, au-delà des outils qu'elle mobilise, reste une affaire d'hommes et de femmes, guidés par la raison, l'empathie et le sens du bien commun.

Je vous invite donc, lycéens, collégiens, enseignants, professionnels du droit et citoyens, à plonger dans ces débats avec curiosité et esprit critique. Que ce festival soit pour vous une occasion d'interroger le monde qui vient, et de réaffirmer, ensemble, les principes qui fondent notre justice.

Florence GALTIER

Procureure de la République d'Avignon



Tout progrès technologique présente inexorablement la caractéristique de transformer plus ou moins profondément les déterminants sociaux que sont la morale, la culture, l'altérité, le travail et le droit.

Qu'il en fût de l'imprimerie, de la lunette astronomique, du moteur à explosion, de l'électricité, de la domestication de l'atome ou encore de la généralisation de l'informatique et d'Internet, ces inventions ont toutes modifié les normes sociales et juridiques qui organisent le quotidien des groupes humains et garantissent l'équilibre de leurs interactions sociales.

Avec l'IA, nous entrons dans une phase inédite et insoupçonnée de convergence massive entre le virtuel et le réel, dont l'impact sur les processus d'apprentissage, de jugement et de pensée soulève des questions cruciales voire existentielles.

En effet, quasi démiurgique dans son économie et pratiquement illimitée dans son ambition, cette évolution aux potentialités nouvelles présente la particularité, et c'est une première dans l'histoire humaine, d'être en capacité de surpasser son créateur. Renvoyant l'homme à sa faillibilité et à ses limites cognitives, l'IA semble pouvoir donner corps à la promesse idéalisée d'un progrès infini au service d'une vie simplifiée et facilitée dans tous ses aspects.

L'exemple des IA actuellement développées pour la médecine, qui sont en mesure d'analyser précisément des clichés radiologiques et détecter de façon précoce des maladies tout juste naissantes, donne à voir de façon concrète les bénéfices attendus au profit de la société toute entière.

En matière de justice, la puissance des IA permet désormais d'effectuer des requêtes d'informations jusqu'ici impossibles, adossés à des analyses qualitatives fines de données. Ces nouvelles modalités de traitement soulèvent des questions sises à la frontière de l'éthique et du droit. En effet, des systèmes d'aide à la décision dopés à l'IA sont parfaitement capables d'analyser la jurisprudence pour proposer aux avocats et magistrats des conclusions en matière de sanctions ou d'indemnisation sur le fondement de corrélations avec des décisions antérieures. À telle enseigne qu'un déploiement et une généralisation sans contrôle, faisant le lit d'une dépendance excessive à ces systèmes, serait susceptible de conduire à une forme de déshumanisation des jugements, alors même que ceux-ci présupposent une primauté du discernement humain sur toute autre considération.

Voilà pourquoi, comme toutes les évolutions avant elle, l'IA ne doit pas se soustraire aux règles élémentaires de régulation de son utilisation, de contrôle de ses productions, de transparence de ses algorithmes et de protection des données. À cet effet, les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer en matière de déclinaison d'une véritable gouvernance éthique de l'IA. Car certes confondante de puissance, de rapidité et d'efficacité, l'IA n'en demeure pas moins un simple outil au service de l'intelligence humaine. Un outil dont la fonctionnalité repose sur une extrapolation mimétique dénuée de toute conscience. L'homme doit dès lors en tirer profit en se départissant de l'exécution de tâches fastidieuses ou répétitives, afin de se consacrer au développement plein et entier de son esprit critique ; seule capacité réellement humaine qui restera invariablement étrangère à toute intelligence artificielle.

Sébastien MAGGI

Sous-préfet chargé de mission politique de la ville



Le mot « intelligence artificielle » est né dans son acception moderne dans les années 1950. Le concept est encore plus ancien. On pourrait le faire remonter philosophiquement au mythe du Golem ou, dans la littérature, à ... Frankenstein.

L'intelligence artificielle entrée dans nos vies quotidiennes, par exemple, dans nos smartphones avec la reconnaissance de notre voix ; elle est présente à travers les enceintes connectées ou la reconnaissance faciale utilisée par nos logiciels de photos.

Nous savons, d'ores et déjà, que Les applications de cette technologie vont supprimer des centaines de milliers d'emplois et en créer d'autres, selon le paradigme de la destruction créatrice rendue célèbre par les travaux de l'économiste Joseph Schumpeter, (1883-1950) qui en assure une large diffusion avec la parution de son livre Capitalisme, socialisme et démocratie publié aux États-Unis en 1942.

La destruction créatrice prophétisée par Schumpeter, qui y voyait le carburant incontournable de la croissance, s'enchaîne dans une culture globale de l'innovation désirable qui infuse partout. Comme lors de l'arrivée de la roue, de la machine à vapeur ou de l'électricité, ou plus tard de l'informatique et de l'Internet, les domaines d'application possibles pour l'intelligence artificielle sont quasiment infinis. Nous considérons que cette révolution technologique est en quelque sorte une « métarévolution » car elle touche à l'organisation de la société, du travail, et finalement à la vie des hommes sous toutes ses formes qu'elle transforme dans tous les segments de vie, dans l'espace de la vie privée, du travail, du débat politique, de la communication.

En même temps, cette technologie atteint un « niveau d'usage » inédit que rien ne semble pouvoir ralentir. Ce progrès technologique franchit à une vitesse exponentielle les frontières anthropologiques naturelles entre humain et « non humain », nous plaçant devant une nouvelle « révolution scientifique », notamment quand on évoque la croissance de l'IA générative qui apprend toute seule et défie ainsi son créateur !

Cette situation est digne des meilleurs romans de science-fiction puisque le commun des mortels se trouve placé devant une technologie qu'il ne comprend pas, et qui est capable de surveiller et contrôler l'ensemble de ses actions, déplacements, communications, de connaître ses goûts, d'orienter ses choix !

Force est de constater que cette escalade technologique fulgurante produit d'ores et déjà nombre d'inquiétudes qui rend cardinale la question des régulations et la déplace simultanément sur un terrain juridique et politique. La question se pose d'une part de savoir comment encadrer cette avancée technologique et freiner un usage malveillant, et comment accompagner les transformations sociétales qu'elle suscite, notamment dans le monde du travail, de la santé, de l'éducation ... etc.

Elle atteint aussi une dangerosité particulière en ce qui concerne la manipulation de l'information qui circule sur les réseaux sociaux et sur les écrans de manière plus générale, en facilitant la diffusion de théories erronées ou complotistes, de fausses vérités, de fake news... etc.

C'est à cet endroit que se situe l'un des dangers les mieux documentés de l'usage de l'IA, en ce qu'il concerne notre capacité collective à exercer notre vigilance, discernement, lucidité, quant à la possibilité dans le domaine de l'information, et de l'acquisition des connaissances de séparer le « grain de l'ivraie ».

C'est pourquoi, La question de l'intégration de l'éducation au numérique et à l'usage de l'IA dans le monde de l'enseignement et de formation est un enjeu crucial de notre époque.

Ne nous trompons pas le défi est bien celui de sanctuariser la notion même de Vérité, comme proposition qui désigne le réel. En général, on définit la vérité soit comme un jugement conforme à son objet (on parle alors de vérité-correspondance), soit comme un jugement non-contradictoire (on parle alors de vérité-cohérence). Son caractère universel la distingue de l'opinion qui est toujours particulière.

« La société de la connaissance et de l'innovation » promue par l'union Européenne depuis le traité de Lisbonne doit faire face à la puissance de l'IA dans la manière de construire un monde commun fait de représentations conciliables, de vérités partagées, de croyances communes.

Frankestein ne doit pas être notre futur !

Nadia ZEGHMAR

Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse



contexte —

Le festival du film judiciaire de Pertuis est lancé en 2023 dans le cadre d'un partenariat fort entre le tribunal judiciaire d'Avignon, le rectorat, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD du Vaucluse), le cinéma Le Luberon et la ville de Pertuis.

Il est organisé dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Pertuis (CLSPD).

La projection des courts métrages est proposée aux élèves des établissements scolaires inscrits au préalable et accompagnés par leurs professeurs.

Un film, destiné au grand public sera présenté en soirée au cinéma Le Luberon.

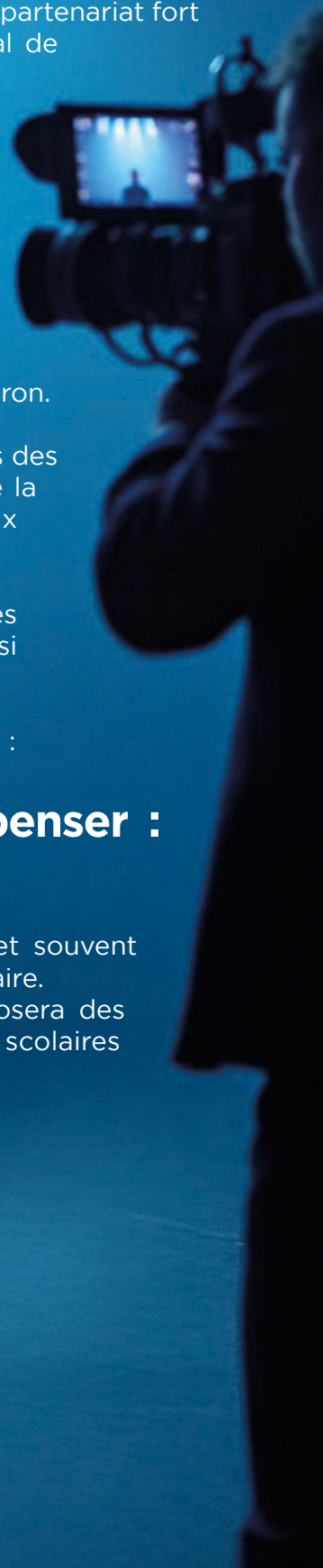
Le programme défini a pour but de proposer aux élèves et aux enseignants des établissements scolaires, des courts métrages en lien avec le domaine de la justice, leur permettant ainsi de mieux appréhender certains enjeux sociétaux et contextes humains puis de débattre par la suite.

En effet, les projections sont toujours suivies d'échanges directs avec des professionnels du droit, des magistrats, des policiers, des gendarmes ainsi que des représentants du rectorat, du CLSPD et de la ville de Pertuis.

Pour cette deuxième édition, les organisateurs ont choisis pour thématique :

Inscrire la thématique : Apprendre, juger, penser : l'IA change-t-elle les règles ?

Cette question touche à plusieurs dimensions, parfois interconnectées et souvent nuancées : éthique, morale, personnelle, collective, éducative, légale, judiciaire. Dans le cadre du festival du film judiciaire, le CDAD de Vaucluse proposera des séances d'intervention sur le sujet en se rendant dans les établissements scolaires préalablement inscrits.



courts métrages

Ma meilleure amie

Le court-métrage soumis à votre vision a été réalisé par des jeunes de Association **Vatos Locos Vidéo**

Sarah, une adolescente connectée, s'appuie sur sa «meilleure amie», une présence toujours disponible pour l'aider dans son quotidien. Mais peu à peu, son attachement à cette amie l'éloigne de ses vrais amis. Lorsque son obsession pour les réponses instantanées remplace les échanges réels, ses camarades lui font comprendre qu'elle passe à côté de l'essentiel. Une réflexion sur notre rapport à la technologie et à l'importance des liens humains.

IA Moyen ?

Le court-métrage soumis à votre vision a été réalisé des jeunes de la **Mission Locale**

*Léo découvre Emma lors d'un atelier de la Mission Locale.
Pour arriver à la séduire il va devoir faire appel à un allié inattendu.*

Alerte réveil

Le court-métrage soumis à votre vision a été réalisé par des jeunes de l'école numérique des apprentissages de l'association **VOLT par image et son**

Alors qu'un homme à la frontière du réel fuit une menace mystérieuse, il semble être rattrapé par un ennemi bien plus insidieux. Mais qu'en est-il réellement ?

Réveille-toi

Le court-métrage soumis à votre vision a été réalisé les lycéens du Lycée Val de Durance en partenariat avec l'association **Audiovisocial**

Des lycéens sont hypnotisés par des écrans d'ordinateurs et smartphones, ils ont perdu toute leur autonomie. Est-ce un cauchemar ou la réalité ?

L'apéro

Le court-métrage soumis à votre vision a été réalisé les lycéens du Lycée Val de Durance en partenariat avec l'association **Audiovisocial**

Un groupe d'amis se donnent rendez-vous pour un apéro, mais la soirée commence mal...

Séance publique

The Circle

Les Etats-Unis, dans un futur proche. Mae est engagée chez The Circle, le groupe de nouvelles technologies et de médias sociaux le plus puissant au monde. Pour elle, c'est une opportunité en or ! Tandis qu'elle prend de plus en plus de responsabilités, le fondateur de l'entreprise, Eamon Bailey, l'encourage à participer à une expérience révolutionnaire qui bouscule les limites de la vie privée, de l'éthique et des libertés individuelles. Désormais, les choix que fait Mae dans le cadre de cette expérience impactent l'avenir de ses amis, de ses proches et de l'humanité tout entière...



déroulé du festival



• 9h

Séance réservée aux scolaires

- Ouverture du Festival du Film Judiciaire par Monsieur le Président du tribunal judiciaire et Monsieur le Maire à 9h15 au Cinéma Le Luberon
- Projection des courts métrages réalisés par les jeunes (lycéens, collégiens et protection judiciaire de la jeunesse)
- Débat avec les élèves

• 14 h

Séance réservée aux scolaires

- Présentation de la séance
- Projection des courts métrages réalisés par les jeunes (lycéens, collégiens et protection judiciaire de la jeunesse)
- Débat avec les élèves

En tant qu'intervenant(e) au débat, vous pouvez soit venir en début de film pour le visionner avec les élèves et participer ensuite au débat, soit venir à la fin de la projection vers 10h45 et entrer en salle à ce moment-là.

Dans tous les cas, nous vous accueillerons dans le hall du cinéma Le Luberon.

• 19 h

Séance réservée au grand public

Sur inscription auprès de la Direction Prévention, Sécurité et Polices Administratives (DPSPA) au 04 90 79 50 40

- Présentation de la séance
- Projection du film
- Débat avec le public

Accès Gratuit

les votes

Un **QR Code** va vous renvoyer vers une page **balotilo.org** vous permettant de vous inscrire à ce vote.

Votez ici !



Renseignez votre adresse mail afin d'être averti du début du scrutin.

Un lien vous **sera adressé par mail** pour procéder au vote.

Les films sont visibles sur le site internet de la ville de Pertuis : **www.ville-pertuis.fr**

 **Balotilo** [Faire un don](#) 

[Fonctionnalités](#) [Connexion](#) [Inscription](#)

Inscription au vote

Festival du film judiciaire
Groupe / Organisation : **Ville de PERTUIS**
Fin du vote : jeudi 23 mai 2024 à 20h00
Électeurs inscrits : 0

Dans le cadre de la 2ème édition du festival du film judiciaire, la ville de Pertuis vous propose de voter pour votre court métrage favori. Une inscription est nécessaire et le nombre de votant sera limité à 2500.

Le thème de cette année est "Les dangers des réseaux sociaux".

Vous êtes invité à participer à ce vote.

Pour recevoir un lien de vote unique, veuillez renseigner votre adresse électronique.

Adresse électronique

[S'inscrire au vote](#)

La ville de Pertuis marque un tournant historique en instaurant pour la première fois un vote par QR code, invitant ainsi toute la population pertuisienne à participer activement à l'élection de leurs films préférés dans le cadre du festival du film judiciaire. Cette démarche inédite reflète notre volonté profonde de faire de chaque citoyen un acteur à part entière dans la vie culturelle de notre commune.

organisa— teurs

Depuis plusieurs années, la ville de Pertuis, au travers du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, est présente auprès du jeune public des écoles maternelles, primaires, des collèges et du lycée.

Les actions engagées et co-construites s'inscrivent dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance via les thématiques suivantes : prévention de la délinquance, citoyenneté ou promotion des valeurs de la République, éducation à l'environnement.

La ville inscrit dans la durée ces actions qui se traduisent notamment par des manifestations annuelles d'envergure telles que le concours de justice, le rallye citoyen, la découverte des institutions ou encore le Festival du Film Judiciaire dont c'est la 2^{ème} édition.

Outre la participation au Festival du Film Judiciaire, le tribunal judiciaire a à cœur d'ouvrir ses portes aux élèves pour leur permettre de découvrir le monde de la justice. Ainsi, il propose aux classes volontaires d'assister, dans son enceinte, à des audiences correctionnelles.

Au total, plusieurs centaines de collégiens et de lycéens ainsi que de nombreux étudiants sont accueillis tout au long de l'année.

Avec le partenariat mairie - tribunal judiciaire - CDAD du Vaucluse - rectorat, ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre des CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) des établissements scolaires et dans le parcours citoyen de chaque élève.

Désireux de participer au projet du Festival du Film Judiciaire initié il y a un an, le cinéma Le Luberon est partie prenante dans l'organisation et la projection des films.

Par l'intermédiaire du cinéma, lieu de culture, le festival permet de créer des passerelles vers d'autres institutions et notamment entre la justice et la jeunesse.

Dans le futur, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD du Vaucluse) proposera des modules d'interventions et des échanges avec les lycéens, au sein de leurs classes à partir de la thématique du Festival du Film Judiciaire choisie et de pistes de réflexion telles que : « De la garde à vue au procès d'assises. Comprenez les bases de la procédure pénale et ses enjeux. Mettez-vous à la place du jury populaire. Coupable oui/non ? Quelle peine ? En vous fondant sur votre intime conviction pour faire votre choix »

remercier — ments

Aux partenaires institutionnels : le tribunal judiciaire, le rectorat, la ville de Pertuis ainsi que la direction du cinéma Le Luberon.

Aux professeurs des collèges et du lycée qui participent à la 2ème édition du Festival du Film Judiciaire, à laquelle succéderont d'autres éditions.

Aux intervenants venant animer les débats après chaque projection. (Magistrats, Police Municipale, Gendarmerie nationale, éducateurs, avocats ...)